



CLÉS POUR AGIR

ZONES TOURISTIQUES

— SYNTHÈSE
THÉMATIQUE

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Réseau **A3P**[®]

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique :

Jerry SCHMIDT,
Direction Exécutive des territoires, ADEME

Rédaction :

Lydia MORLOT, LM Environnement
Isabelle DESCOS, Mélanie COPPENS, RDC Environnement
Francis CHALOT, Plus, c'est moins
Céline PELLERIN, Akteco

Remerciements :

Au groupe de travail de choix et relecture des synthèses et des fiches :
Nicolas NOYON
Nolwenn TOULOUIC
Solenn LEGENDRE
Jerry SCHMIDT

À la référente technique ADEME de la thématique :

Aude ANDRUP,
Direction Adaptation, Aménagement, et Trajectoires bas carbone

Crédits photos : Fotolia

Création graphique : www.agencemars.com

Brochure réf. 010188

ISBN : 9791029707841

Dépôt légal : © ADEME Éditions, avril 2020

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

AVIS AU LECTEUR

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets, puis dans des programmes «Territoire zéro déchet zéro gaspillage». Elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P® et les animateurs de ces programmes contribuent activement à la rédaction de fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

L'ADEME souhaite partager cette importante ressource au travers de **synthèses thématiques**, actualisées régulièrement.

Ces synthèses permettent un **accès facilité à un panel** (non exhaustif) de **retours d'expériences** sur un thème donné, tout en ayant pour objectif de proposer :

- **une description** rapide et hiérarchisée **des approches mises en place par les collectivités** en direction de différents publics : actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formation,
- **la présentation synthétique d'une sélection de fiches « action-résultat »** choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires ; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, **une liste de ressources complémentaires et de fiches « opérations exemplaires »** permet d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne navigation.

SOMMAIRE

1. Enjeux de la sensibilisation à la prévention dans les zones touristiques	4
2. Cibles des actions menées par les territoires.....	7
3. Actions à destination des structures d'hébergement	8
3.1. Les actions de sensibilisation aux éco-gestes dans les hôtels, les campings et les gîtes	8
3.2. Les actions de valorisation des déchets organiques	9
3.3. La lutte contre le gaspillage alimentaire	10
3.4. L'accompagnement à la prévention des déchets	11
3.5. L'accompagnement à la labellisation	11
4. Actions à destination des organisateurs d'évènements.....	102
5. Actions à destination des touristes.....	115
6. Conditions de la reproductibilité des actions	126
7. Pour aller plus loin, l'ADEME vous propose	137
8. Fiches « opérations exemplaires ».....	148

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat

CRT : Comité régional de tourisme

DMA : Déchets ménagers et assimilés (comprend les OMA + les apports en déchèterie)

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ESAT : Établissement et services d'aide par le travail (ex CAT)

OMA : Ordures ménagères et assimilées (déchets ménagers collectés en porte à porte + déchets non ménagers collectés en même temps que les ordures ménagères, dont collectes séparées)

OMR : Ordures ménagères résiduelles (hors collecte séparée)

PPP : Plans et programmes locaux de prévention des déchets

Réseau A3P® : Réseau des animateurs de plans et programmes de prévention des déchets

SERD : Semaine européenne de la réduction des déchets

UMIH : Union des métiers des industries de l'hôtellerie

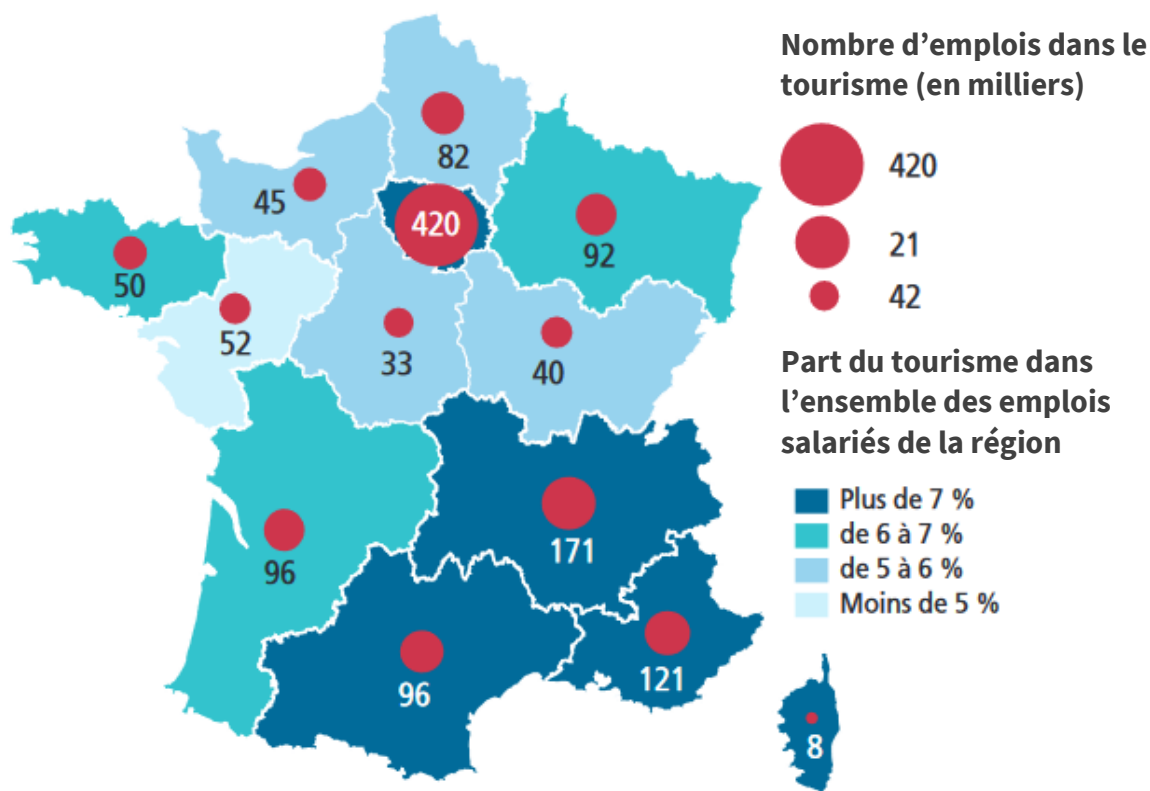


1. ENJEUX DE LA SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DANS LES ZONES TOURISTIQUES

Le tourisme en France¹ a un fort impact sur l'économie et l'emploi. En effet, la consommation touristique intérieure (CTI) s'élevait à 168 milliards d'euros en 2017, dont 103,7 milliards pour les résidents et 64,2 milliards pour les non-résidents. La CTI représentait 7,2 % du PIB en 2013, dont 4,5 % consommés par les visiteurs résidents et 2,8 % consommés par les visiteurs non-résidents.

Le tourisme emploie chaque année plus de 2,87 millions de personnes directement et indirectement, ce qui représente 10,1 % de l'ensemble des emplois français.²

Par ailleurs, au vu des effets du réchauffement climatique, certaines régions pourraient voir des afflux de touristes fortement augmenter dans les prochaines années comme la Bretagne ou la Normandie, ce qui aurait un impact direct sur l'augmentation des volumes de déchets.



¹ Dossier « [Chiffres-clés du tourisme](#) » (Ministère de l'économie et des finances, 2018).

touristiques. Source : Dossier « [Memento du tourisme](#) » (Banque des territoires, 2014).

² Sont pris en compte : secteurs hébergement et restauration, agences de voyages et voyagistes, services de transport non urbains, autres activités

Une étude réalisée par le Commissariat au développement durable établit que « les touristes, en tant que non-résidents d'une commune mais y effectuant un séjour temporaire, contribuent à accroître ponctuellement la population et par conséquent augmentent la quantité d'OMA produites. Cependant, selon le type d'hébergement, un touriste ne générera pas la même quantité d'OMA : à l'hôtel, les déchets sont produits au sein de l'établissement et, suivant la taille de celui-ci, ne sont pas gérés de la même manière (dans un grand hôtel par exemple, prise en charge par une entreprise privée et non par le service public de gestion des déchets). En revanche, les déchets d'un touriste en résidence secondaire, en maison d'hôtes ou hébergé dans la famille ou chez des amis, sont gérés de la même manière que ceux d'un résident. Enfin, un touriste en camping produit des déchets au sein du camping, généralement collectés par la municipalité ».³

Ainsi, le lien entre tourisme et quantité d'OMA sur un territoire doit être envisagé en différenciant trois critères d'offres touristiques : le nombre de résidences

secondaires, le nombre de lits d'hôtels et le nombre de places de campings pour 1 000 habitants.

Le tableau suivant présente l'impact de l'activité touristique sur les ratios de déchets produits. Pour les OMR l'influence des résidences secondaires est la plus importante (+29 % pour les communes avec + de 95 résidences/1 000 habitants) alors que la présence de plus de 23 emplacements pour 1 000 habitants dans les campings font augmenter le ratio de 6 %. Les lits d'hôtels n'ont de leur côté que peu d'influence sur les OMR (+15%).

Une autre [étude](#) nous éclaire sur la fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ?⁴

Plus généralement, comme le montre la carte ci-dessous, l'appartenance à la zone littorale impacte beaucoup plus significativement les volumes collectés avec une forte augmentation pour les OMR.

Quantité d'ordures ménagères assimilées (OMA) produits en fonction du type d'hébergement

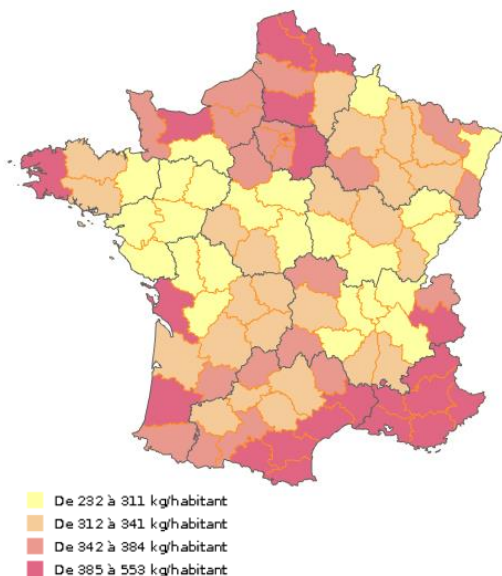
	1ier quartile	2ème quartile	3ème quartile	4ème quartile	Moyenne nationale 2009
Nombre de résidences secondaires / 1000 habitants	< 12	12 à 36	36 à 95	> 95	
	kg/hab./an				
Quantités d'OMR*	286	294	269	383	296
Quantités d'EJM**	49	43	45	47	46
Quantité de verre	24	29	38	45	30
Nombre de lits d'hôtel / 1000 habitant	aucun lit	0 à 3,3	3,3 à 9	> 9	
	kg/hab./an				
Quantités d'OMR*	254	266	288	339	296
Quantités d'EJM**	48	44	49	44	46
Quantité de verre	36	33	27	30	30
Nombre d'emplacements de camping / 1000 habitants	Aucun camping	0 à 5,4	5,4 à 22,8	> 22,8	
	kg/hab./an				
Quantités d'OMR*	296	294	271	349	296
Quantités d'EJM**	39	49	48	49	46
Quantité de verre	24	26	36	45	30
* Ordures ménagères résiduelles **Emballage - journaux - magazines					

³ Étude « Quels sont les déterminants de la production de déchets municipaux ? » Etudes et documents n°112, (Commissariat général au développement durable, 2014).

⁴ Étude « La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ? » (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2017).



Production d'OMR en France par habitant en 2015 (en kg/an)⁵



Les ratios annuels attestent que les collectivités touristiques ont globalement plus de déchets à gérer mais ne montrent pas le phénomène de saisonnalité qui sur certains secteurs fait multiplier par 15 ou 20 les tonnages mensuels en haute saison.

Les objectifs et les cibles des actions à mener sur les territoires touristiques et à l'attention des touristes sont :

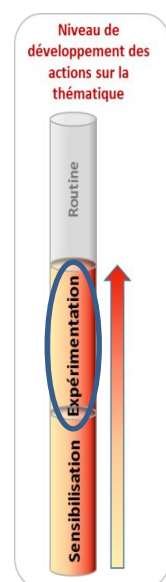
- Un **bénéfice écologique** : il s'agit de limiter l'impact écologique de l'élimination des déchets produits par la mise en place d'une plus forte valorisation ou mieux, éviter leur production par des actions en amont de prévention,
- Un **bénéfice économique** par la réduction des coûts de gestion des déchets produits. Très souvent, les structures d'accueil des touristes ont tendance à ne considérer que le coût de gestion externe, c'est-à-dire les frais de collecte par la collectivité (taxe ou redevance) ou par un prestataire. Cette approche occulte les coûts de production et de gestion des déchets en interne. En effet, quelles que soient les recettes du recyclage, produire un déchet n'est jamais rentable. Il s'agit donc d'optimiser les achats, de réduire au maximum le gaspillage dans les restaurants, d'éviter les produits à usage unique etc.,
- Un **bénéfice d'image de la collectivité et des structures d'accueil** quant au respect de l'environnement par l'intermédiaire de labellisations des hébergements.

LE TOURISME EN CHIFFRES

Avec **86,9 millions de touristes étrangers** par an, la France est la première destination mondiale. La consommation des touristes français et étrangers **représente 168 milliards d'euros par an. Aujourd'hui, 68% des Français sont prêts à voyager responsable.**

En moyenne, chaque résidence secondaire contribue à augmenter à hauteur de 150 kg par an la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR). Dans les hôtels, la quantité d'OMR générée par une offre de lit supplémentaire (265 kg par an et par habitant en 2009) est supérieure à celle produite par un résident supplémentaire (221kg). Dans les campings, la quantité d'OMR par habitant est environ deux fois plus faible que pour les hôtels, tandis que les quantités d'emballages, journaux et magazines, et de verre collectées par habitant sont plus élevées.

Depuis 2010, les territoires dotés d'un plan ou programme local de prévention des déchets (PPP) et les territoires lauréats du label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi » ont mené plus de 4 500 actions de prévention des déchets, dont **certaines concernent la sensibilisation à la prévention des déchets dans les zones touristiques.**



⁵ « Production d'OMR en France en 2015 », données SINOE (ADEME).

2. CIBLES DES ACTIONS MENÉES PAR LES TERRITOIRES

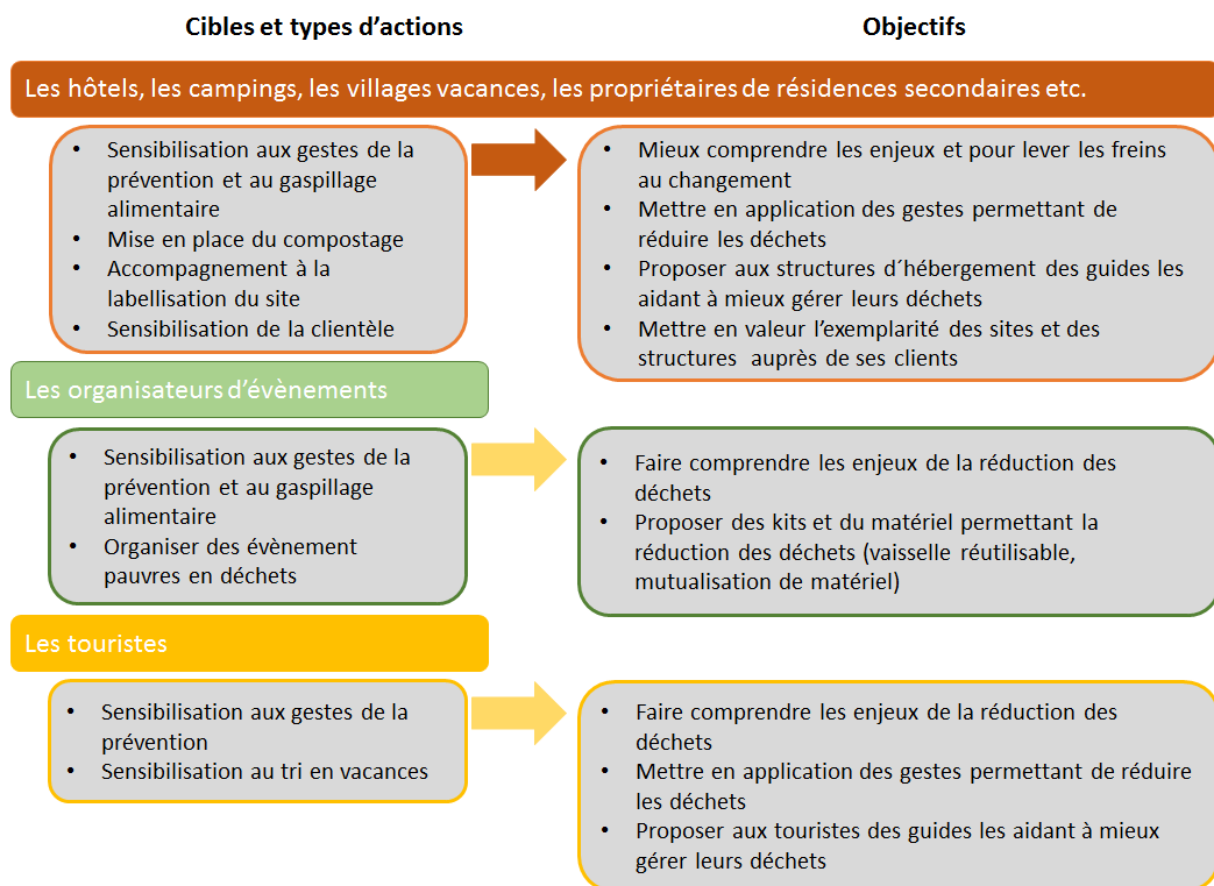
Bien que parfois il soit considéré que les touristes génèrent un fort impact sur l'environnement, leur présence est souhaitée dans une perspective économique. De plus, la demande des touristes concernant le tourisme écologique et responsable augmente et l'image même du territoire est en jeu.

Développer et gérer le tourisme, c'est prendre en compte les besoins de l'environnement, des habitants, des entreprises locales et des touristes. Ainsi, les cibles identifiées par le Réseau A3P® des territoires intègrent spécifiquement les différents types d'hébergements mais couvrent également les événements organisés sur leurs territoires. Il s'agit ici de sensibiliser les

professionnels du tourisme à la mise en place de mesures de prévention et de valorisation dans leurs campings, hôtels, villages vacances, etc., et de servir de relais de la collectivité pour informer et sensibiliser leurs clients.

Bien entendu, les touristes doivent être directement approchés sur leurs lieux de résidences mais aussi sur les plages, sur leurs sites de randonnées, pendant les festivals, etc.

Le graphique ci-dessous synthétise les divers types de cibles identifiées par le Réseau A3P® et les objectifs des actions abordées dans cette synthèse.



3. ACTIONS À DESTINATION DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

3.1. Les actions de sensibilisation aux écogestes dans les hôtels, les campings et les gîtes

Les meilleurs relais de la communication à destination des touristes sont les hébergeurs. Ils sont les premiers en contact avec les visiteurs et ceux qui passent le plus de temps avec eux.

Trois types d'hébergement apparaissent dans les actions des collectivités :

- les hôtels-restaurants,
- les gîtes et les chambres d'hôtes,
- les campings.

Acteurs importants dans les programmes de prévention des déchets des zones touristiques, les gestionnaires des établissements représentent à la fois :

- un public à sensibiliser/informer sur la réduction des déchets et les gestes à mettre en place dans leurs établissements,
- un maillon essentiel de communication sur la réduction des déchets avec les touristes.

Ainsi les professionnels peuvent être considérés à la fois comme une cible et un partenaire du programme local :

- Comme cible des actions du Réseau A3P®, les hôtels sont sensibilisés en s'engageant à agir en faveur d'une réduction de leur production et/ou de la nocivité de leurs déchets et à faire connaître leur démarche d'exemplarité auprès de leurs clients,
- Comme partenaires du Réseau A3P® des collectivités, ils deviennent des relais de la collectivité vers les touristes après une phase de préparation hors saison touristique.

Les actions menées par les territoires à l'attention des hôtels, des gîtes et des campings s'articulent autour

de la **promotion de gestes standards de la prévention des déchets** à mettre en œuvre (linge de table et vaisselle réutilisables, sèche-mains lavables, réduction des emballages, lutte contre le gaspillage alimentaire...) ainsi que la **mise en place d'une valorisation poussée des emballages et des biodéchets (compostage, collecte séparée)**.

SENSIBILISATION DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

Afin de mieux cerner le potentiel de prévention et de valorisation, la [Communauté d'agglomération de l'Espace Sud de la Martinique](#) a mis en place une [opération « hôtels et restaurants témoins »](#). Ce territoire particulièrement soumis aux flux touristiques a testé des actions et gestes de prévention (lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des emballages alimentaires et non alimentaires, limitation des produits à usage unique au profit de produits réutilisables, réduction de la consommation de papier et de consommables de bureautique, optimisation des déchets dangereux comme les piles et des produits d'entretien etc.) qui peuvent être mis en place. Les résultats sont :

- le taux moyen de réduction des OMR obtenu pendant la période de suivi (1 mois/entreprise) est de 40 % pour l'hôtellerie et de 33 % pour la restauration,
- plus de 200 salariés de ce secteur d'activité ont été sensibilisés à la réduction des déchets.

Au cœur de l'Ardèche, le [SICTOBA](#) a créé des carafes d'eau pour la [promotion de l'eau du robinet](#) en impliquant les 150 mairies du SICTOBA et du SIDOMSA, la fédération des campings et fédération ardéchoise des gîtes de France. Ces carafes (4 000) sont de véritables vecteurs de communication sur la réduction des déchets et le tri, et des moyens de nouer des partenariats (plus de 200).

3.2. Les actions de valorisation des déchets organiques

Au-delà des actions de sensibilisation à prévention et au tri, le Réseau A3P® a ciblé ses actions sur la valorisation des déchets organiques dans les campings. Deux types d'actions ont été identifiés :

- la promotion du compostage collectif sur le site,
- la mise en place d'un poulailler.

Souvent considéré comme une action phare, le compostage dans les campings, les villages vacances et les gîtes constitue un prolongement de la sensibilisation au compostage domestique pour les particuliers.

L'approche des professionnels du tourisme peut être réalisée à l'aide du fichier des communes qui facturent la taxe de séjour.

La mise en place des composteurs dans les campings, souvent plusieurs composteurs ainsi que des bacs à broyat, est ensuite accompagnée techniquement par les animateurs du réseau A3P® et des documents explicatifs de la démarche sont rédigés pour les établissements. En effet, le compostage n'est pas une technique complexe, cependant elle demande de l'attention surtout dans des projets de compostage partagé ou collectif. Un abandon peut vite arriver si l'accompagnement technique n'est pas régulier.

Dans la plupart des cas, la collectivité propose une solution d'approvisionnement en broyat afin de faciliter l'acceptation du procédé. Les emplacements ou les gîtes sont équipés de bioseaux pour le tri séparé des déchets organiques et leur transport vers l'aire de compostage du site.

Après le démarrage de l'opération, un suivi régulier est réalisé par les animateurs qui rédigent un bilan et proposent des pistes d'amélioration pour la suite.

ACTIONS DE VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES DANS LES CAMPINGS

Le **SIVED** a développé des opérations de compostage collectif dans 3 des 6 campings de son territoire.

Les résultats sont :

- 10 à 25 bioseaux distribués par semaine en saison haute,
- 1 t de biodéchets détourné par camping et par an.

Le **SICTOM de Pontaumur-Pontgibaud** a développé un programme de compostage collectif dans les gîtes et les campings de son territoire, en particulier dans le hameau de gîtes de la Chazotte à Saint-Jacques d'Ambur. Les outils et les résultats sont :

- 1 guide du compostage traduit en 3 langues,
- 70 % des locataires des gîtes adhérant à l'opération,
- plus de 800 kg de biodéchets détournés par saison.

Le **SICTOBA** a démarré le compostage chez les gros producteurs, dont les plus importants sont des campings, depuis 2009. En partenariat avec le Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air, le syndicat a aujourd'hui :

- 60 campings qui participent à cette action,
- depuis le démarrage, près de 150 tonnes de biodéchets produits dans les campings ont été détournés de l'enfouissement,
- un chargé de mission prévention et un stagiaire sur la période estivale.

Sur la **Communauté de communes du Pays de Lunel**, la prise en compte des structures d'hébergement des touristes dans la promotion du compostage était essentielle aux vues des tonnages de déchets organiques en période estivale et de l'importance des campings et logements de vacances sur le territoire de la communauté de communes.

Les résultats sont :

- 1 guide composteur recruté au 1^{er} janvier 2014 pour suivre les 1 350 composteurs installés,
- 4 campings et 1 hôtel équipés.



MISE EN PLACE D'UN POULAILLER

Le village de vacances Les Hauts de Najac, sur la Communauté de communes du Villefrancois, a mis en place un poulailler. Les résultats sont :

- 30 poules mangent en moyenne 117 kg/hab/an, soit 3,5 t/an de biodéchets évités,
- le poulailler permet de sensibiliser les vacanciers aux quantités de déchets produits.

3.3. La lutte contre le gaspillage alimentaire

Le tourisme génère une offre importante de restauration, le plus souvent saisonnière, avec sa part de gaspillage alimentaire. Les ingénieurs des délégations régionales de l'ADEME, chargés de mission auprès des entreprises, travaillent avec les acteurs du tourisme pour développer des actions de réduction du gaspillage alimentaire en amont de la production des repas (gestion des commandes/stockage, choix des recettes, mode de préparation...), facteurs à la fois de limitation du gaspillage, de réduction des déchets et d'économie pour le professionnel.

Concernant la restauration privée, les collectivités développent principalement des actions de [*promotion du Gourmet bag*](#).

Voir aussi la [*synthèse sur la lutte contre le gaspillage alimentaire*](#).

La sensibilisation sur le Gourmet bag par les territoires A3P est réalisée à 2 niveaux afin de favoriser le changement de comportement :

- auprès des restaurateurs qui ne veulent pas le proposer car ils n'en voient pas l'utilité, considèrent qu'il s'agit d'une perte de temps ou une charge financière supplémentaire (Cf. Enquête nationale « restaurateurs » de la DRAAF Rhône-Alpes),
- auprès des consommateurs qui n'osent pas le demander.

GUIDES

L'UMIH a développé [*un guide sur le gaspillage alimentaire en restauration commerciale*](#).

Il y rappelle les causes du gaspillage et suggère des actions spécifiques relatives à la

préparation des repas, le service et l'après repas. Des conseils sont également donnés sur la sensibilisation des clients.

MISE EN PLACE DU GOURMET BAG

En partenariat avec le laboratoire de psychologie sociale de l'Université d'Aix-Marseille, [*Toulouse Métropole*](#) a testé une campagne de communication dans les restaurants en s'appuyant sur des techniques qui favorisent le changement de comportement des consommateurs. La distribution de Gourmet bag, accompagnée du slogan : « [*Gourmet bag: c'est si bon je finis à la maison !*](#) », a été testée sur 2 phases d'étude : la première sans communication auprès du client et la deuxième avec communication spécifique déployée pendant l'opération. Les ingrédients de cette opération sont :

- L'UMIH 31 en tant que participante au choix du panel de restaurateurs et comme interface entre Toulouse Métropole et les restaurateurs,
- 8 restaurants volontaires.

Les résultats montrent que sans communication, 17 % des personnes acceptent de repartir avec leur Gourmet bag, alors qu'avec communication, 5 fois plus de convives emportent leurs restes.

La [*Communauté de communes du Pays de Redon*](#) a mobilisé les restaurateurs autour du projet [*Emport'ou*](#), un Gourmet bag local.

Les résultats sont :

- 16 professionnels mobilisés,
- 80 consommateurs sensibilisés,
- avec le relais par l'Office de tourisme.

La [*Communauté intercommunale Réunion Est*](#) a développé le [*Ti'Barket*](#) avec un kit de communication pour les professionnels participants à l'opération, et se sont appuyés sur les Chambres consulaires (CCI et CMA) pour mobiliser 68 restaurants et accompagnés 23 volontaires.

3.4. L'accompagnement à la prévention des déchets

Dans le cadre de leur mission plus générale, les collectivités proposent également des outils de communication pour mobiliser les hébergeurs à promouvoir la réduction et le tri des déchets.

ACCOMPAGNEMENT DES HÉBERGEURS À LA PREVENTION

En partenariat avec les offices de tourisme du territoire, le [Sietom de Chalosse](#) (40) a voulu [accompagner les hébergeurs dans une démarche de réduction des déchets](#). Les acteurs se sont réunis en groupes de travail pour valider la démarche. Les résultats sont :

- 18 hébergements équipés de composteurs et de cabas de tri (soit 123 logements),
- 1 partenariat avec 4 offices de tourisme.

Sur le territoire de la **Communauté de communes de la Vallée de la Jonte** (48), [l'association Cévennes écotourisme](#) propose un accompagnement des hébergeurs présents dans le Parc national des Cévennes, les encourageant à adhérer à la Charte écotouristique du territoire. En amont, un [Comité de pilotage spécial prévention et tri des déchets à destination des hébergeurs touristiques](#) a été organisé :

- 13 hébergeurs touristiques ainsi que 6 élus ou agents techniques ont participé à cette journée,
- lors de la journée : visite du village, de gîtes accueillant le comité de pilotage et présentation des outils de prévention en situation aux hébergeurs.

3.5. L'accompagnement à la labellisation

La mise en valeur du comportement exemplaire des établissements d'accueil des touristes passe généralement par une labellisation. Aujourd'hui, un grand nombre d'organismes proposent des cahiers des charges plus ou moins axés sur la gestion des déchets. Il y a notamment l'« [Écolabel européen](#) » qui est un éco-label public. Il existe aussi des labels privés comme « [La Clef Verte](#) », « [Green Globe](#) », « [Hôtels au naturel](#) », « [Écogîte](#) » (labellisation des gîtes de

France), « [Gîtes Panda](#) ». L'ADEME a développé un [guide interactif des labels robustes et disponibles en France](#).

Certaines collectivités se sont engagées dans l'accompagnement d'opérations de labellisation pour les hébergeurs.

Le succès des actions menées dépend beaucoup des partenariats que peuvent monter les animateurs avec les représentations consulaires (Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Comité régional de tourisme (CRT), Union des métiers et de l'industrie hôtelière (UMIH), associations locales de commerçants, et Pays.

ACCOMPAGNEMENT DES HÉBERGEURS DANS UNE LABELLISATION

L'association [Ecoscience Provence](#) a mis en place le [Label Restaurants engagés](#) qui cible notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle anime un réseau. En 2019, 17 restaurants en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) disposent de ce label.

Le [SIVED](#) a développé, en lien avec l'association une démarche d'amélioration continue d'écoresponsabilité avec 6 restaurants dans le cadre de ce [label](#).

En Corse, l'[opération RISPETTU](#) a été lancée par [l'UMIH](#), en partenariat avec les acteurs locaux (Office de l'Environnement Corse, Syndicat d'électricité et d'eau...). Elle a accompagné 10 hébergements touristiques dans l'affichage environnemental de leurs actions inspirées des critères de l'écolabel européen (débits d'eau optimisés, travaux sur les consommations d'énergie, isolation, optimisation de l'utilisation, régulation, achat de consommables à moindres impacts et sourcing local des petits déjeuners). Les résultats sont :

- 10 hébergements concernés,
- des accompagnements personnalisés,
- des gains environnementaux (-29 % d'émissions de gaz à effet de serre, -30 % de consommation d'eau hors piscine, -23 % de consommation d'énergie, -20 % de production de déchets,
- des gains économiques : -11 % du coût de la nuitée.



Au travers de l'appel à projets HETEL, l'ADEME accompagne dans différentes régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Corse, Nouvelle-Aquitaine) des

hébergements dans la démarche Ecolabel européen. L'ADEME analyse les impacts environnementaux et économiques suite à l'obtention de la certification.

4. ACTIONS À DESTINATION DES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS

Désireux de responsabiliser les organisateurs d'événements pendant la saison touristique (et toute l'année), les territoires A3P® les ont impliqué dans des actions de réduction des déchets. Ainsi, de nombreuses collectivités ont mis en œuvre des services de prêt de gobelets lavables et sensibilisent aux éco-gestes simples de la prévention : limiter l'usage du jetable, utiliser les produits éco-labellisés, faire de l'éco-communication, pratiquer le compostage des résidus de cuisine des restaurations présentes sur l'événement s'il y en a... Les actions des animateurs comportent souvent la création de **kits d'accompagnement** des événements proposant un ensemble d'éco-gestes à mettre en œuvre.

Afin de pérenniser et valoriser l'engagement éco-responsable de festivals, de fêtes communales ou événements sportifs, les événements peuvent être **labellisés**. À titre d'exemple, les responsables de festivals emblématiques de Bretagne ont décidé de s'engager dans des actions concrètes pour le développement durable et solidaire. Pour encadrer les actions qu'ils avaient déjà engagées, ils ont créé « [La charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne](#) ». Cette charte ne s'applique qu'aux festivals engagés dans le Collectif des festivals engagés dans le développement durable et solidaire (FEDDS).

Dans une logique d'économie circulaire et pour faciliter la mise œuvre d'actions permettant de réduire les impacts environnementaux et optimiser le budget des organisateurs, l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont aidé à la [création d'une plateforme](#) dédiée exclusivement à la mutualisation du matériel événementiel nommée « [Matelo](#) ». Elle met en relation les organisateurs et les propriétaires de matériel. Cette plateforme s'adresse aux

professionnels de l'événement : associations, aux collectivités, loueurs professionnels, agences de communication. Elle a pour but de proposer des solutions de prêt ou de location de matériels nécessaires à l'organisation d'événements festifs : des gobelets lavables aux chapiteaux en passant par des kits de communication.

LES ÉVÈNEMENTS PAUVRES EN DÉCHETS

Le [Sictom de la Région Montluçonnaise](#) a mis en place un [kit « éco-événement »](#). Il comprend les équipements de tri sur le site, un totem d'information, des supports de communication et inclut des tarifs pour la location de vaisselle lavable. Les résultats sont :

- signature de convention partenariale avec les communes et les organisateurs,
- gain de temps au niveau du nettoyage et du rangement lorsqu'il n'y a pas de vaisselle jetable.

Le [SIRTOMAD](#) a développé une dynamique territoriale de [réduction des déchets sur les événements festifs, culturels, sportifs](#) en structurant l'offre et en créant des partenariats :

- implication d'un Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) local pour la logistique de lavage des gobelets,
- 2 machines à laver les verres ont été achetées,
- 4 000 gobelets utilisés régulièrement.

[La Communauté de communes de la Creuse Sud Ouest](#) a développé [le prêt des gobelets réutilisables](#) pour les mairies et associations du

territoire dans le cadre de leurs manifestations. Les acteurs font part d'un besoin de prêt d'éco-gobelet. Une convention est signée. Afin d'assurer la restitution conforme des éco-gobelets ainsi que le lavage, la communauté de communes est en cours de création d'un partenariat avec un Établissement et service d'aide par le travail du territoire.

5. ACTIONS À DESTINATION DES TOURISTES

Outre les actions vers les professionnels du tourisme, les collectivités multiplient également des actions à l'attention des touristes eux-mêmes afin de les mobiliser dans leurs comportements de citoyens.

Les thématiques suivantes sont souvent à l'honneur : lutte contre le gaspillage alimentaire, incitation au tri des déchets et à la réduction dans la collectivité de villégiature, mobilisation autour d'actions d'éco-consommation...

Ces actions de sensibilisation peuvent faire l'objet d'ateliers, de signalétique ou de manifestations.

Afin d'être bien relayées, elles nécessitent le soutien des comités de tourisme, des éventuels professionnels mobilisés et des associations locales.

COMMUNICATION À DESTINATION DES TOURISTES

La Communauté d'agglomération du [Bassin de Thau](#) a conduit [une opération nommée Mille Milliards de Détritus](#) pour diffuser le message du tri et de la prévention. Un outil ludique et pédagogique en forme de bateau pirate démontable et installé en août sur les plages du territoire a permis de développer :

- 5 ateliers pour enfants,
- 4 sites par semaine avec 4 rotations par site,
- 1 partenariat avec des associations locales,
- 2 200 personnes touchées en 16 demi-journées,
- augmentation des tonnages de déchets recyclables.

[La Communauté d'agglomération d'Annecy](#) a développé un nouveau système de [récupération de mégots de cigarettes](#) et mesuré le gain environnemental de la récupération de ces mégots :

- sensibilisation des touristes de la plage du Marquisat,
- 3 625 mégots récupérés en 2 mois (juillet-août).

[D'autres synthèses thématiques](#) peuvent vous aider sur des sujets connexes.



6. CONDITIONS DE LA REPRODUCTIBILITÉ DES ACTIONS

Les actions menées pour développer la sensibilisation des hébergeurs et des touristes sont reproductibles partout. Les principales recommandations rencontrées sont les suivantes :

En amont des actions

Le succès des actions est très lié aux partenariats qui doivent impérativement être engagés avec les représentants de l'industrie de l'hôtellerie, les chambres consulaires, les offices de tourisme, les comités départementaux et régionaux du tourisme ou les associations locales.

Le partenariat est particulièrement utile :

- pour la sensibilisation des restaurateurs, le porte-à-porte s'est avéré plus efficace que les réunions d'information,
- en général, le recrutement des établissements volontaires est un point capital. Ils doivent être très motivés et disponibles,

- pour l'évènementiel : le secteur associatif n'est pas toujours facile à mobiliser : ne pas hésiter à multiplier les voies de communication (mails, journal municipal, site internet, médias sociaux, etc.), solliciter des relais locaux et effectuer des relances.

Pendant les actions

La liste de gestes de prévention à mettre en œuvre doit être une co-construction avec les établissements ciblés : les gestes sont issus des propositions faites lors des diagnostics.

Les actions et les gestes mis en place doivent être particulièrement bien suivis pour être pérennes.

Dans le cadre de la mise en place de gobelets réutilisables, attention à réfléchir aux moyens de lavage possibles sur le territoire et au nombre de gobelets à acheter.

7. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE

Au-delà des liens proposés précédemment, de nombreuses ressources existent pour aider chacun des acteurs à agir :

- **Le site de l'ADEME** – Cible collectivités – [Agir au travers de multiples actions de prévention](#),
- **Le site OPTIGEDE®** réunit d'autres fiches « actions-résultats » sur le thème de la prévention et de la valorisation des déchets dans les zones touristiques,
 - la boîte à outils **OPTIGEDE®** pour monter des [opérations de gestion collective de déchets](#),
 - la [boîte à outils « Opérations témoins »](#),
- L'ADEME Bretagne publie des fiches « [exemples à suivre](#) » dont 4 sont consacrées à la prévention et au tri dans les zones touristiques.

En région Bretagne

Le site internet « [Voyager responsable Bretagne](#) » propose un grand nombre d'information sur le tourisme durable en Bretagne et met en ligne des guides à l'attention des hébergeurs et des touristes, en particulier le « [Petit guide pratique à l'usage des hébergeurs pour un tourisme littoral durable](#) » avec un recueil d'éco-gestes utiles.

Les collectivités bretonnes peuvent s'appuyer sur l'ADEME, la Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne, le [Comité régional de tourisme](#) (CRT), l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), les pays touristiques et le Groupe AFNOR pour intégrer la démarche environnementale dans les restaurants, les hébergements, les campings ou les établissements de loisirs.

Parmi les actions mises en œuvres :

- accompagner les établissements dans l'obtention de l'écolabel européen ou de l'étiquette environnement,
- informer et former les professionnels du tourisme aux pratiques durables, notamment en matière de maîtrise des consommations d'énergie ou de mise en œuvre d'installations solaires thermiques,
- sensibiliser les salariés et les touristes à cette dynamique, grâce à la mise en place d'outils de communication didactiques et ludiques,
- initier de nouveaux comportements de voyage et de transport,
- développer le tri des emballages et le compostage des biodéchets dans les campings.

Les ressources des partenaires de l'ADEME

- Le site de la [Semaine européenne de la réduction des déchets](#) (SERD).

Notons également que depuis de nombreuses années, l'ADEME finance des études faites par des tiers dans les entreprises (diagnostics déchets, étude de faisabilité) et propose des outils et des exemples à l'attention des entreprises. Les aides vont de 50 % à 70 % en fonction de la taille de l'entreprise (grande, PME, TPE). L'ADEME favorise les opérations collectives portées par les chambres consulaires, les organismes professionnels ou même les collectivités, car elles favorisent les échanges de bonnes pratiques entre entreprises.



FOCUS : L'ÉCOLABEL EUROPÉEN POUR LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

L'Écolabel européen est le label public et officiel de la Commission européenne qui permet de distinguer des hébergements touristiques les plus respectueux de l'environnement sur l'ensemble des établissements. Il concerne les hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes, centres d'hébergement, résidences hôtelières.

Ses forces sont :

- Il est simple à identifier par les consommateurs,
- Il est robuste : 30 critères obligatoires à respecter pour apposer le logo,
- Il est promu par les pouvoirs publics dont l'ADEME,
- Il est connu : 350 hébergements touristiques certifiés Écolabel européen en France en 2016,
- Les critères portent sur l'ensemble des prestations et des produits utilisés,
- Un contrôle tous les deux ans est effectué par AFNOR Certification, organisme indépendant.

Il limite les impacts environnementaux les plus importants des hébergements touristiques à savoir :

- La consommation d'énergie,
- La consommation d'eau,
- La production de déchets,
- L'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement (produits détergents, par exemple),
- Il favorise l'utilisation de ressources renouvelables,
- Il promeut la communication et l'éducation en matière d'environnement auprès des clients et du personnel.

Exemples de garanties de l'Écolabel européen pour les hébergements touristiques :

- Au moins 50 % de l'électricité provient de sources d'énergies renouvelables,
- Réduction de la consommation d'eau pour les robinets et les douches,
- Utilisation d'ampoules basse consommation,
- Personnel formé aux gestes qui visent à protéger l'environnement,
- Tous les déchets sont triés afin de faciliter leur recyclage,
- Limitation du conditionnement en doses individuelles des produits servis au petit déjeuner,
- Suivi des consommations pour éviter tout gaspillage.

L'ADEME a développé une boîte à outils pour aider les hôteliers à répondre aux différents critères de ce référentiel. (www.ecolabeltoolbox.com).

8. FICHES « OPÉRATIONS EXEMPLAIRES »

Les fiches opérations exemplaires sont disponibles sur le site [OPTIGEDE®](#).

TITRE DE L'ACTION	COLLECTIVITÉ	RÉGION
Opération Entreprises Témoins 2015	Communauté d'Agglomération du centre de la Martinique	MARTINIQUE
RISPETTU, hôtellerie durable en Corse	UMIH Corse	CORSE
Lutte contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec des restaurateurs (opération témoin gourmet bag)	SIRTOMAD	OCCITANIE
Création d'un service de location lavage de gobelets réutilisables	Lorient Agglomération	BRETAGNE
Troc livres en gares	SIGIDURS	ÎLE-DE-FRANCE



L'ADEME en bref

À l'ADEME –l'Agence de la transition écologique–, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines –énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols...– nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

A tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr

 @ ademe

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.

ZONES TOURISTIQUES

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PPP) puis dans des programmes « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » et partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P®.

Les animateurs de ce réseau contribuent activement à la rédaction des fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

Cette synthèse thématique permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expérience en proposant :

- une description des approches mises en place par les collectivités,
- la présentation d'une sélection de fiches "action-résultat" rendant compte de la diversité des actions menées sur les territoires,
- des ressources complémentaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez d'autres synthèses thématiques concernant la prévention des déchets

www.optigede.ademe.fr

Informez-vous sur :

la prévention des déchets

www.ademe.fr/expertises/dechets

www.ademe.fr/collectivites-secteur-public

www.ademe.fr/mediatheque

Consultez le site de la campagne nationale de communication « [Nos objets ont plein d'avenirs](#) »

**Nos objets
ont plein d'avenirs.**
longuevieauxobjets.gouv.fr



www.ademe.fr

010188

